Publié sur *écoconso* (https://www.ecoconso.be)

OÙ JETER LES EMBALLAGES DE COSMÉTIQUES ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN ?

QUESTIONS FRÉQUENTES
[*mise à jour : 06/2021*]



Où jeter les emballages et restes de produits cosmétiques et d'entretien ? Le point sur le tri des déchets ménagers et de salle de bain.

Déo, gel douche, bouteille de parfum, eau de javel, détratrant WC... Les emballages de cosmétiques et de produits d'entretien ne vont pas tous dans le sac bleu (PMC). Comment savoir où jeter ces déchets ?

Les notions de base

En très résumé, les produits dangereux (qui portent certains pictos de danger) doivent aller au recyparc dans la catégorie "DSM" (déchets spéciaux des ménages). Les autres peuvent aller dans les collectes "classiques" (sac bleu, bulle à verre...). Les produits dangereux se retrouvent dans les produits d'entretien. Attention que les emballages ayant contenu des pesticides, herbicides, huiles de moteur, silicone... ne sont pas acceptés dans le sac bleu et vont aux DSM.

Le produit est-il nocif ou dangereux ?

➡ **OUI, dangereux** : il porte au moins un des pictos suivants :



Pictogrammes de danger que l'on peut potentiellement trouver sur des produits d'entretien. En orange, les anciens (avant 2016). En rouge et blanc, les nouveaux.

S'ils l'emballage n'est PAS VIDE, on doit les déposer au parc à conteneurs / recyparc avec les déchets spéciaux des ménages (DSM) ou dans les coins verts mobiles à Bruxelles. Ces produits sont toxiques, cancérigènes, dommageables pour l'environnement ou corrosifs.

Si l'emballage est vide, il y a encore deux possibilités :

- L'emballage porte un des deux pictos suivant **OU** ne comporte aucun picto mais est muni d'un bouchon de sécurité "enfant" (ceux qu'on a souvent du mal à ouvrir soi-même...).



➡ Comme pour les emballages non vides, on doit les déposer au parc à conteneurs / recyparc avec les déchets spéciaux des ménages (DSM) ou dans les coins verts mobiles à Bruxelles.

- L'emballage est en métal ou en plastique et porte un des pictos suivants OU ne porte aucun picto et n'est pas muni d'un bouchon de sécurité :



➡ On peut les mettre dans le sac bleu des PMC.

➡ **NON dangereux :**

- **Bouteilles et flacons en plastique, alimentaires ou cosmétiques** => dans le sac bleu (PMC) ou à déposer au parc à conteneurs / recyparc.
- **Bouteilles, bocaux et flacons en verre** (débarrassés de leurs bouchons, parties en plastique ou autres accessoires) => bulles à verre ou parc à conteneurs.
- **Emballages métalliques** (pot de crème hydratante…) => dans le sac bleu (PMC) ou à déposer au parc à conteneurs / recyparc.

Certains emballages ne sont PAS collectés et doivent être jetés dans la poubelle résiduelle

- Certains emballages en plastique si notre commune n'est pas encore desservie par le nouveau sac bleu (il sera généralisé fin 2021 à toute la Belgique) comme les tubes (généralement mous, qu'ils soient en plastique ou en métal).
- Emballages composés de plusieurs matériaux qu'on ne sait pas séparer (verre et plastique par exemple).
- Verre opaque.

➡ Ces emballages vont dans la poubelle des déchets non triés (sac payant ou conteneur à puce). Bien emballés dans le cas du verre (pour éviter que du verre cassé blesse quelqu'un lors de la collecte).

Où jeter quel produit ?

Si la règle de base s'applique à tous les emballages de produits d'entretien ou de cosmétiques, c'est plus clair si on l'illustre avec quelques exemples. Il n'existe pas de liste exhaustive de tous les déchets possibles et imaginables. Mais voici un tableau de tri des produits les plus courants :

Produits d'entretien

Produit	**Où jeter**
Désodorisant en aérosol	Sac bleu (PMC)
Détartrants WC corrosifs	Parc à conteneurs / recyparc, section DSM (déchets spéciaux des ménages) ou dans les coins verts mobiles à Bruxelles. Ces produits ont un bouchon de sécurité enfant ou portent un des deux pictos renseignés ci-dessus.
Eau de javel	Sac bleu (PMC) sauf si pictogramme de danger (voir ci-dessus). Si pictogramme de danger : parc à conteneurs / recyparc, section DSM (déchets spéciaux des ménages) ou dans les coins verts mobiles à Bruxelles.
Flacon de lessive en plastique	Sac bleu (PMC)

Flacon de produit d’entretien en plastique	Sac bleu (PMC) sauf si pictogramme de danger (voir ci-dessus). Si pictogramme de danger : parc à conteneurs / recyparc, section DSM (déchets spéciaux des ménages) ou dans les coins verts mobiles à Bruxelles.
Pousse-mousse en plastique	Sac bleu (PMC)
Recharge de lessive, de savon	Nouveau sac bleu (PMC)

Cosmétiques et salle de bain

Produit	**Où jeter**
Aérosol (déodorant et autres "produits de soin" en aérosol)	Sac bleu (PMC)
Bouteille de parfum ou de déo en verre translucide ou transparent (sans les parties en plastique ou en métal qui vont à la poubelle)	Bulle à verre (ou section « verre » au parc à conteneur / recyparc).
Roll on en verre	Bulle à verre (ou section « verre » au parc à conteneur / recyparc)). Les parties en plastique vont à la poubelle.
Roll on ou stick en plastique	Nouveau sac bleu (PMC)
Flacon de gel douche, shampoing ou de produit de soin (en plastique)	Sac bleu (PMC)
Flacon d'après rasage en verre	Bulle à verre (ou section « verre » au parc à conteneur / recyparc)
Miroir cassé	Poubelle habituelle (sac payant ou conteneur à puce) ou parc à conteneurs. Dans le cas où on le met dans un sac poubelle, bien emballer les morceaux pour qu’ils ne blessent personne lors de la collecte.
Tube de dentifrice	Nouveau sac bleu (PMC)
Vernis à ongle	Si le pot est vide, dans la collecte du verre. S’il reste du vernis (cela sèche souvent avant que le pot soit vide…), à déposer parc à conteneurs / recyparc, section DSM (déchets spéciaux des ménages) ou dans les coins verts mobiles à Bruxelles

En savoir plus

- Tri des déchets : où peut-on jeter quoi ? Avec notamment les adresses et les guides du tri de chaque intercommunale en Wallonie et à Bruxelles.
- De nouvelles communes passent au sac bleu élargi
- Que signifient les pictogrammes de danger ?
- Pour réduire ses déchets, voir les idées dans les fiches :
    - Objectif zéro déchet dans la salle de bain
    - Objectif zéro déchet pour le ménage

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

---

Liens
[1] mailto:rdebruyn@ecoconso.be
[2] https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus
[3] https://www.ecoconso.be/fr/content/de-nouvelles-communes-passent-au-sac-bleu-elargi
[4] http://www.ecoconso.be/fr/content/tri-des-dechets-ou-peut-jeter-quoi
[5] http://www.ecoconso.be/fr/Que-signifient-les-pictogrammes-de
[6] http://www.ecoconso.be/fr/content/objectif-zero-dechet-dans-la-salle-de-bain
[7] http://www.ecoconso.be/fr/content/objectif-zero-dechet-pour-le-menage

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons